

Fwd: Remarques sur le PV du 13 février

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : dgs@ville-etrechy.fr

Cc : fanny.mezaguer@yahoo.com; rmlcocq@aol.com

Date : lundi 24 mars 2025 à 09:36 UTC+1

Monsieur le Directeur,

Je me rends compte que le message envoyé en action à M. Dominique Yris m'est revenu pour le motif adresse inconnue.

Pouvez vous SVP lui faire parvenir afin qu'il nous dise s'il accepte d'intégrer nos remarques au PV en tant que secrétaire de séance et surtout seul à pouvoir légalement l'accepter

Veillez agréer mes respectueuses salutations

Cordialement

Gery SKRZYPCZYK

----- Forwarded message -----

De : **Gery Skrzypczyk** <gery.skrzypczyk@gmail.com>

Date: lun. 24 mars 2025 à 08:51

Subject: Remarques sur le PV du 13 février

To: Fabien Laville <dgs@ville-etrechy.fr>, Julien GARCIA <mairie@ville-etrechy.fr>, <dyris@ville-etrechy.fr>

Cc: fanny mezaguer <fanny.mezaguer@yahoo.com>, Roger Micheline LECOCCQ <rmlcocq@aol.com>

Monsieur le Directeur, Monsieur Garcia, Monsieur Yris,

C'est avec une grande attention que nous avons lu le PV du 13 février. Une phrase a été dite en début de séance par M. le Maire : le PV doit reprendre l'esprit des échanges mais pas le mot à mot.

Nous avons relevé 9 points dont la confirmation de leur prise en charge pourrait être faite (par retour de courrier) avant le Conseil Municipal. Ceci afin de gagner du temps pour le Conseil lui même

Remarques sur le PV du 13 février 2025

Remarque 1 (en page 4)

Vous parlez de la création de bassin de rétention mais vous n'avez pas écrit le montant de 200 k€ que vous nous donnez en séance et qui n'apparaît pas sur ce procès verbal.

Remarque 2 (en page 5)

Il vous a plu de révoquer le sujet de la patinoire et du handicap mais le PV comme vous le disiez en entrée de séance doit reprendre l'esprit des échanges mais pas le mot à mot, là c'est du mot à mot . Pour que le lecteur comprenne

bien cet aparté de M. le Maire il faut l'accompagner de ceci J'ai répondu que je ne mélangeais pas tout, je comparais un coût de patinoire de 87k€ à l'accessibilité de 3 classes d'un montant de 93k€. Cela avait du sens cette année là en 2022. Une phrase sortie de son contexte ne peut aider nos lecteurs

Remarque 3 (en page 5)

M.SKRZYPCZYK dit il y avait des tableaux avec les financements de ces projets et surtout les subventions. Le terme « et surtout les subventions » n'apparaît pas malgré sa grande importance.

Remarque 4 (en page 5)

M.SKRZYPCZYK indique que sur le plan pluriannuel , il y avait un montant de 339.000 € ... Il manque « j'en profite pour remercier M.Metz pour ce travail fort apprécié ».

Remarque 5 (en page 8)

Il a été précisé en séance que les deux groupes scolaires sont Schuman et St exupéry . Puisque nous en avons 3 sur Etréchy, cet ajout peut avoir son intérêt.

Remarque 6 (en page 9)

Merci de bien vouloir orthographier correctement le nom de M.Lecocq SVP

Remarque 7 (en page 11)

Mme Mezaguer indique que la phase n'est pas très claire et qu'il y a une erreur. Ceci nécessitant la correction de cette délibération pour la restituer dans l'esprit de l'auteur

Remarque 8 (en page 11)

La déclaration lue par M.SKRZYPCZYK n'est pas retranscrite mot à mot, il convient de corriger : nous constatons avec étonnement que le paiement de la formation de M.SKRZYPCZYK

Une déclaration lue en séance ne peut être modifiée.

Remarque 9 (en page 15)

La retranscription de la réponse à la question 2 n'est pas fidèle au texte lu par M. le Maire . Il a été dit ceci : Lors de ces réunions, les Gendarmes font notamment état d'un recours nécessaire et indispensable et non d'un recours de plus en plus important.

Veillez agréer mes respectueuses salutations

Gery SKRZYPCZYK